



DISCOURS DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Le rapport du vérificateur externe a été déposé pour l'année 2023. Il mentionne que les états financiers démontrent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Beauport.

Le rapport financier 2023 déposé présente des revenus provenant des activités de fonctionnement de 21,2 M\$, soit supérieur d'environ 4 % par rapport au budget établi. En excluant les charges d'amortissement, le budget des dépenses a été respecté pour se situer à 16,9 M\$.

En tenant compte des charges de financement et des affectations, l'année 2023 s'est terminée avec un surplus d'un peu plus de 1 M\$ comparativement à 2 M\$ en 2022. Le surplus accumulé de la Municipalité se situe maintenant à 2,2 M\$.

Considérant le surplus de l'année précédente (2022), les membres du conseil ont créé, au début de l'année 2023, deux nouvelles réserves financières soit:

1. Une réserve financière pour les urgences et des imprévus: 1 M\$;
2. Une réserve financière pour les élections: 25 000 \$ par année.

Encore une fois, en 2023, le marché immobilier a performé au-delà des prévisions budgétaires qui prévoyaient une stagnation au niveau des transactions. Aussi, les taux d'intérêt élevés versés sur les placements ont été très profitables pour la Municipalité, car ses niveaux de liquidités sont actuellement appréciables.

Le surplus provenant des activités de fonctionnement provient des éléments suivants:

1. Taxes de mutation: hausse de 305 000 \$
2. Taxes sur la valeur foncière: hausse de 162 000 \$
3. Intérêts sur placements: hausse de 143 000 \$
4. Divers postes de revenus combinés: hausse de 220 000 \$
5. Salaires et avantages sociaux: hausse de 297 000 \$
6. Matières résiduelles: baisse de 165 000 \$
7. Divers postes de dépenses combinés: baisse de 115 000 \$
8. Frais de financement: baisse de 101 000 \$
9. Affectations: hausse de 151 000 \$



DISCOURS DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

En ce qui concerne la dette à long terme, celle-ci s'élève maintenant à 36,7 M\$ soit une baisse de 1,9 M\$ par rapport à 2022. La diminution de la dette est la conséquence des actions prises par le conseil pour limiter le niveau d'endettement de la Municipalité. À noter que le service de la dette est assumé à 66.4 % par l'ensemble des citoyens, à 21.3 % par une partie de ceux-ci et à 12.3 % par le gouvernement du Québec.

Au niveau de l'évaluation foncière de l'ensemble des immeubles de la Municipalité, elle se situe actuellement à 1 660 M\$ soit une hausse de 42 M\$ par rapport à l'année dernière.

En conclusion, nous devons toujours travailler à bien contrôler les budgets car la marge de manœuvre est très restreinte. Le surplus de 1 M\$ ne représente que 5 % du budget établi à 20,3 M\$.